

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire, tenue le mercredi 28 mars 2018 à compter de 12 h 00, à la Salle des délibérations du Conseil à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Denis Chagnon, maire suppléant, et à laquelle assistent les conseillers : madame Joanie Généreux et messieurs Michel Denicourt, André Deschamps, Jacques Bienvenue et Gilbert Viens.

Également présentes : M^e Isabelle François, directrice générale et greffière ainsi que madame Micheline Quilès, directrice générale adjointe et trésorière.

L'avis de convocation de la présente séance a été signifié à tous les membres du Conseil pour y prendre en considération les sujets suivants, à savoir :

Ordre du jour

1. Dépôt de documents
 - Proposition datée du 21 mars 2018 pour la réparation du système de réfrigération et climatisation au Complexe sportif
2. Demande d'aide financière à la MRC de Rouville / Projet de construction d'un nouvel aréna
3. Avis de motion pour l'adoption du règlement n^o 2018-259 décrétant divers travaux sur le réseau d'aqueduc et d'égouts et un emprunt pour en acquitter les coûts
4. Invitation à soumissionner pour les travaux d'aménagement paysager au stationnement de l'Hôtel de Ville / Autorisation
5. Cahier spécial sur Saint-Césaire dans la Voix de l'Est / Autorisation pour espace publicitaire
6. Demande de subvention Fonds AgriEsprit de Financement Agricole Canada / Autorisation
7. Contrat de spectacle 4 mai (Fête des bénévoles) / Autorisation de signature
8. Contrat de spectacle 25 août 1^{ère} partie (Halte en fête) / Autorisation de signature
9. Contrat de spectacle 25 août 2^e partie (Halte en fête) / Autorisation de signature
10. Période de questions
11. Levée de la séance

Résolution 2018-03-102

Dépôt de document

En vertu du *Règlement numéro 186 sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats*, M^e Isabelle François, à titre de directrice générale, a autorisé la proposition suivante :

- Réparation du système de réfrigération et de climatisation au Complexe sportif par Sanscoucy Réfrigération Climatisation en procédant aux interventions suivantes : n^o 1A) rajout volet motorisé pour le prix de 4 950 \$ et n^o 1B) rajout serpentins pour le prix de 6 960 \$, plus les taxes tel qu'il appert de la proposition datée du 21 mars 2018.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-03-103

Demande d'aide financière à la MRC de Rouville / Projet de reconstruction du nouvel aréna

Considérant la fermeture de l'Aréna municipal situé à Saint-Césaire en juillet 2017 suite à une inspection ordonnée par la CNESST;

Considérant que la fermeture de l'Aréna Guy-Nadeau a des répercussions importantes sur le maintien de la pratique sportive en raison du manque de disponibilité de plage horaire dans les autres arénas pour les utilisateurs situés sur le territoire de la MRC de Rouville;

Considérant que l'Aréna Guy-Nadeau est le seul aréna de type gestion municipale sur le territoire de la MRC de Rouville, territoire qui regroupe environ 37 000 personnes;

Considérant que l'emplacement géographique déterminant de l'Aréna est à considérer dans l'analyse des besoins du milieu puisque ce bâtiment se situe dans un milieu rural à proximité de centres urbains (environ 25 à 30 km de Granby, Saint-Hyacinthe, Saint-Jean-sur-Richelieu) et que la proximité de l'Aréna est donc importante pour assurer la pratique d'activités physiques, sportives et récréatives;

Considérant que la commission scolaire des Hautes-Rivières, avec les écoles présentes à Saint-Césaire, qui sont l'école secondaire Paul-Germain-Ostiguy (500 élèves) et l'école primaire Saint-Vincent (plus de 480 élèves) est un autre usager très important;

Considérant que pour sa part, l'école secondaire Paul-Germain-Ostiguy dessert une population étudiante provenant tant de Saint-Césaire que de Rougemont, Saint-Paul-d'Abbotsford, Ange-Gardien et de Sainte-Brigide;

Considérant que la glace est mise à la disposition des écoles à raison d'une trentaine d'heures par semaine lors du calendrier scolaire et que l'offre d'activités à l'Aréna Guy-Nadeau auprès de la clientèle scolaire est une plus-value certaine pour la pratique d'activités et le développement des saines habitudes de vie;

Considérant que l'Aréna a une programmation variée en activités de glace avec le hockey mineur et adulte, le patinage artistique et les différents programmes publics tels que le patinage libre, le bâton rondelle et le hockey libre;

Considérant que parmi les principaux usagers, au moment de la fermeture en juillet 2017, il y avait 2 clubs sportifs résidents desquels font partie des citoyens des autres Municipalités de la MRC de Rouville: le club de patinage artistique de Saint-Césaire (environ 110 membres) et l'Association Hockey Mineur Montérégie regroupant les Municipalités de Saint-Césaire, Rougemont et Saint-Paul-d'Abbotsford (environ 150 membres);

Considérant qu'à ce jour, l'Association Hockey Mineur Montérégie fait maintenant partie des 500 membres du Regroupement Hockey mineur Rouville qui, avec diverses ligues de hockey adulte (environ 330 joueurs), représentent près de 940 usagers réguliers de l'Aréna, sans compter les quelques 500 usagers des différentes municipalités profitant des programmes publics;

Considérant que le projet de reconstruction du nouvel aréna est évalué à 7 200 000\$, lequel montant a été validé par l'étude de faisabilité réalisée par la firme *BGLA architecture + design urbain* qui a participé à la

réalisation de nombreuses infrastructures sportives et récréatives au Québec au cours des 20 dernières années;

Considérant que le projet de reconstruction de l'aréna est prévu à même le site actuel situé sur la rue Saint-Michel dont la Ville de Saint-Césaire est propriétaire;

Considérant que la Ville de Saint-Césaire doit trouver des sources de financement dans les programmes de subventions gouvernementales, lesquels sont indispensables pour réaliser la reconstruction;

Considérant qu'une demande de subvention pour la reconstruction de ce nouvel aréna a été déposée en février 2018 auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives, laquelle aide gouvernementale pouvant couvrir jusqu'à 50 % du coût du projet;

Considérant que le montage financier de ce projet tient compte d'une contribution de la communauté qui sera mis en place par le lancement d'une campagne de financement;

Considérant que le conseil municipal devra consulter sa population afin de procéder à l'adoption d'un règlement d'emprunt;

Considérant que la MRC de Rouville dispose d'un levier financier avec le Fonds de développement des territoires (FDT) pour appuyer des projets structurants qui favorisent le développement des communautés sur son territoire;

Considérant que l'aréna est une infrastructure de loisir et de sport d'intérêt régional puisqu'elle dessert plusieurs Municipalités de la MRC de Rouville et de MRC environnantes;

Considérant que cette infrastructure contribue largement à l'amélioration de la qualité en desservant les populations locale et régionale pour la pratique d'activités et le développement des saines habitudes de vie;

Considérant tout ce qui précède, le projet de reconstruction de l'Aréna constitue un projet structurant pour la MRC de Rouville;

En conséquence,

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu :

Que la Ville de Saint-Césaire demande à la MRC de Rouville de contribuer financièrement pour un montant de 300 000 \$ à la reconstruction du nouvel Aréna situé à Saint-Césaire à même le Fonds de développement des Territoires.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-03-104

Avis de motion en vue de l'adoption du règlement n° 2018-259 décrétant divers travaux sur le réseau d'aqueduc et d'égouts et un emprunt pour en acquitter les coûts

Avis de motion est donné par M. Gilbert Viens, conseiller, à l'effet qu'à une séance subséquente, tenue un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption, le règlement n° 2018-259 décrétant divers travaux sur le réseau d'aqueduc et d'égouts et un emprunt pour en acquitter les coûts.

Résolution 2018-03-105

Invitation à soumissionner pour les travaux d'aménagement paysager au stationnement de l'Hôtel de Ville / Autorisation

Il est proposé par

Et résolu d'autoriser la transmission d'une invitation à soumissionner à au moins deux (2) entrepreneurs pour réaliser des travaux d'aménagement paysager au stationnement de l'Hôtel de Ville.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-03-106

Cahier spécial sur Saint-Césaire dans La Voix de l'Est / Autorisation pour espace publicitaire

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu de réserver un espace d'une ½ page dans la Voix de l'Est au montant de 1 132 \$ plus les taxes, dans le cadre du cahier spécial sur Saint-Césaire comportant 2 parutions, soit mardi 17 avril 2018 dans La Voix de l'Est et mercredi 25 avril 2018 dans Le Plus.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-03-107

Demande de subvention au Fonds AgriEsprit de Financement Agricole Canada / Autorisation

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu d'autoriser la directrice générale et greffière ou en son absence la trésorière et directrice générale adjointe à signer et présenter une demande de subvention au Fonds AgriEsprit de Financement Agricole Canada dans le cadre du projet de construction d'un nouvel aréna à Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-03-108

Contrat de spectacle 4 mai (Fête des bénévoles) / Autorisation de signature

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'autoriser la directrice générale et greffière ou en son absence, la trésorière et directrice générale adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, le contrat n° 6647 avec les Productions Pro-Star inc. de Granby, pour la prestation de *Benoît Paquette* dans le cadre de la fête 2018 des bénévoles de Saint-Césaire, le tout pour le cachet de 1 500 \$ plus les taxes, tel qu'il appert audit contrat et à la facture n° 6647.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-03-109

Contrat de spectacle 25 août - 1^{ère} partie (Halte en fête) / Autorisation de signature

Il est proposé par

Et résolu d'autoriser la directrice générale et greffière ou en son absence, la trésorière et directrice générale adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, le contrat n^o AB-668 avec l'agence Boomerang inc. de Granby, pour la prestation de *King Melrose* en 1^{ère} partie du spectacle du 25 août dans le cadre de l'événement Halte en fête 2018, le tout pour le cachet de 6 000 \$ plus les taxes, tel qu'il appert audit contrat.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-03-110

Contrat de spectacle 25 août - 2^e partie (Halte en fête) / Autorisation de signature

Il est proposé par

Et résolu d'autoriser la directrice générale et greffière ou en son absence, la trésorière et directrice générale adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, le contrat n^o 17023 avec les Productions Hugues Pomerleau inc. de Lévis pour la prestation de *Famous live band* en 2^{ième} partie du spectacle du 25 août dans le cadre de l'événement Halte en fête 2018, le tout pour le cachet de 7 500 \$ plus les taxes, tel qu'il appert audit contrat.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions

Levée de la séance.

Denis Chagnon,
Maire suppléant

Isabelle François,
Directrice générale et greffière

Certificat de crédits

JE SOUSSIGNÉE, MICHELINE QUILÈS, TRÉSORIÈRE, CERTIFIE PAR LA PRÉSENTE QU'IL Y A DES CRÉDITS DISPONIBLES POUR LES DÉPENSES DÉCRITES DANS LES RÉSOLUTIONS SUIVANTES :

2018-03-102, 2018-03-106, 2018-03-107, 2018-03-108, 2018-03-109,
2018-03-110.

Micheline Quilès
Trésorière